

HONORAIRES DE L'AGENCE AU TAUX ACTUEL DE LA TVA EN VIGUEUR

Ventes / Transactions (à la charge de l'acquéreur)

- De 0 à 200 000 € : 6% TTC du prix de vente maximum avec forfait minimum de 4000 €
- A partir de 200 001 € : 5% TTC du prix de vente maximum
- Gratuité sur tous types d'estimations

Terrains (à la charge de l'acquéreur)

- De 0 € à 80 000 € : 9% TTC du prix de vente maximum
- De 80 001 € à 100 000 € : 8,5 % TTC du prix de vente maximum
- De 100 001 € à 120 000 € : 7,5 % TTC du prix de vente maximum
- De 120 001 € à 150 000 € : 6 % TTC du prix de vente maximum
- A partir de 150 001 € : 5,5 % TTC du prix de vente maximum
- Partenariat avec promoteur : 3 000 € TTC par lot

Locations

- **PART LOCATAIRE :**
 - Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 8 € TTC/m²
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²
- **PART BAILLEUR :**
 - Honoraires d'entremise et de négociation : 100 € TTC
 - Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction de bail : 8 € TTC/m²
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 3 € TTC / m²
 - Honoraires de réalisation de l'état des lieux de sortie : 6 € TTC / m²

Locations commerciales/professionnelle ou bureaux pour moitié entre bailleur et preneur

Commercialisation : (publicité, visites, recherche de locataires, présentation et analyse dossier)

- 25 % HT du loyer annuel si inférieur à 10 000 € ht avec un forfait minimum de 1500 € ht.
- 20 % HT du loyer annuel si supérieur à 10 001 € ht
- 15 % HT du loyer annuel si supérieur à 20 000 € ht

État des lieux

- 300 € ht pour les locaux de moins de 100 m² (forfaitaire)
- État des lieux 500 € ht pour les locaux de 100 à 200 m² (forfaitaire)
- Au-delà de 200 m² 1.5 € ht/m² supplémentaire

Fonds de commerces

- 10 % du prix net vendeur avec un minimum de 6 500 € HT